Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20261008-1_2026_10_8-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

1-2026 10 8

Objet : Dispositif savoir rouler à vélo

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 8 OCTOBRE 2026

Le 8 octobre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 2 octobre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : DESORT Fabrice ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, HAMET-DEBEGUE Céline ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LACHEVER Aedin ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à ROUILLE Daniel.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur Patrice Collet est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Dispositif savoir rouler à vélo

Sur proposition de la commission éducation, Madame Isabelle Ermel, Maire-adjointe à l'éducation, soumet le principe de proposer aux directeurs des 4 écoles de la commune du Mené, de participer au dispositif savoir rouler à vélo mis en place par LCBC. Il s'agit de permettre aux élèves de CM2 scolarisés sur la commune de suivre un cycle de 6 séances de 2h, à l'issue duquel les élèves obtiendront une attestation de « savoir rouler à vélo ».

Le transport est pris en charge par LCBC et le coût pédagogique est de 30 € par élève, pour un montant prévisionnel total pour l'ensemble des élèves de CM2 du Mené évalué à 2280 €.

Le Conseil municipal donne son accord.

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 35 |
| Présents | 31 |
| Pouvoirs | 4 |
| Pour | 35 |
| Contre | |
| Abstention | |

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 octobre 2026

Gérard DABOUDET,
**Maire**

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Patrice Collet
**Secrétaire de séance**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ( 3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr**

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 14.10.2026
- et de sa publication le 12.10.2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)